

ACTIVITES ECONOMIQUES**Association des Commerçants et Artisans d'Ivry**

Attribution d'une subvention

EXPOSE DES MOTIFS

L'association des commerçants et artisans d'Ivry APICA (Avenir – Projet – Ivry – Commerces – Artisans) créée en 2009, regroupe aujourd'hui une trentaine de commerçants et tend à se développer à travers plusieurs projets.

Cette année, elle poursuit son programme d'animations comme suit :

- mai 2012 : premier atelier d'information thématique « quels aides et accompagnements pour les commerçants et les artisans d'Ivry ? »,
- juin 2012 : participation à la manifestation « Ivry en fête » afin de proposer aux habitants et chalandes un questionnaire sur leurs habitudes d'achats et de distribuer des lots publicitaires,
- septembre 2012 : deuxième atelier d'information thématique à destination des commerçants et artisans d'Ivry-sur-Seine,
- octobre 2012 : animation « Le Commerce en fête et le Grand jeu du puzzle », (troisième édition), opération de fidélisation de la clientèle des commerçants participants, en partenariat avec la Fédération des Associations de Commerçants du Val-de-Marne (FDAC 94),
- décembre 2012 : le concours des plus belles vitrines de Noël (seconde édition).

Compte-tenu de l'intérêt présenté par ces actions pour dynamiser le commerce local et d'une manière générale pour la population ivryenne, de la volonté de la Municipalité d'accompagner l'association des commerçants, je vous propose de verser à l'Association APICA une subvention d'un montant de 4 500 € afin de soutenir la mise en place des initiatives organisées en 2012.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

ACTIVITES ECONOMIQUES
Association des Commerçants et Artisans d'Ivry
Attribution d'une subvention

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association des commerçants et artisans d'Ivry APICA (Avenir – Projet – Ivry – Commerces – Artisans) a pour but de dynamiser et de valoriser le commerce local auprès des Ivryens,

considérant qu'il y a lieu d'aider cette association, dans ses actions d'intérêt local, pour la mise en œuvre des animations du commerce local ainsi que la programmation des initiatives organisées en 2012, telles que notamment le concours des plus belles vitrines de Noël ou sa participation à la manifestation « Ivry en Fête »,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 4 500 € à l'association des commerçants et artisans d'Ivry, APICA.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 2 JUILLET 2012
RECU EN PREFECTURE
LE 2 JUILLET 2012
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 2 JUILLET 2012